



MANUEL DE GARANTIE LIMITEE

fr French

MOTEURS MARINS

**APPLICATIONS DE LOISIR ET APPLICATIONS
DE COMMERCE OCCASIONNEL**

Avis de non-responsabilité :

Toutes les informations, illustrations et spécifications figurant dans ce manuel sont basées sur les données les plus récentes disponibles au moment de sa publication. Les illustrations utilisées dans ce manuel ne sont fournies qu'à titre de référence. De plus, compte tenu de notre politique d'amélioration continue des produits, nous pouvons modifier des renseignements, illustrations et/ou spécifications contenues dans ce manuel afin d'expliquer et/ou de caractériser un produit, un entretien ou une procédure de maintenance qui aurait fait l'objet d'une amélioration. Nous nous réservons le droit d'apporter toute modification à tout moment, sans préavis. YANMAR et **YANMAR** sont des marques déposées de YANMAR POWER TECHNOLOGY CO., LTD. au Japon, aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

Tous droits réservés :

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous toute forme et par tout moyen, qu'il soit graphique, électronique ou mécanique, incluant la photocopie, l'enregistrement, l'enregistrement sur bande ou par des systèmes de saisie et de stockage des données, sans la permission écrite de YANMAR POWER TECHNOLOGY CO., LTD.

LIMITED WARRANTY HANDBOOK	MODEL	MARINE PRODUCTS (Recreational Applications and Light Duty Commercial Applications)
	CODE	OJMPE-FR0037

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. CARTE D'ENREGISTREMENT DU PROPRIÉTAIRE	3
2. INTRODUCTION.....	4
3. INSCRIPTION	5
3-1. Pour enregistrer votre moteur YANMAR	5
3-2. Garantie prolongée de 3 ans.....	6
3-3. Mise à jour/Rechercher une inscription existante	6
3-4. Transférer l'inscription	6
4. COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE	8
4-1. Restrictions.....	9
5. APPLICATIONS RÉCRÉATIVES	
COUVERTURE DE LA GARANTIE	10
5-1. Garantie limitée	10
5-2. Dévier les Périodes de Garantie Limitée	10
5-3. Couverture "Garantie prolongée de 3 ans".	11
5-4. Utilisation commerciale.....	11
6. COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITEE DES APPLICATIONS COMMERCIALES DE FAIBLE PUISSANCE	12
6-1. Définition d'une application commerciale de faible puissance.....	12
6-2. Garantie limitée	12

7. PROCÉDURES DE GARANTIE POUR LE LOISIR ET GARANTIES DE COMMERCE OCCASIONNEL	13
7-1. Responsabilité de l'acheteur.....	14
7-2. Articles exclus de la garantie pour la garantie limitée des applications de loisir et la garantie limitée des applications de commerce occasionnel	14
7-3. Éléments exclus de la garantie pour la couverture de "Garantie prolongée de 3 ans" pour les applications de loisir.....	15
7-4. Divers	16
8. RÉSEAU MONDIAL YANMAR	17
9. INSCRIPTION SERVICE ET MAINTENANCE	18

1. CARTE D'ENREGISTREMENT DU PROPRIÉTAIRE

Prenez quelques minutes pour enregistrer les renseignements dont vous avez besoin lorsque vous contactez YANMAR pour de l'entretien, des pièces ou des documents.

Modèle du moteur : _____

N° de série du moteur : _____

Date d'achat : _____

Revendeur : _____

Numéro de téléphone du revendeur : _____

2. INTRODUCTION

Félicitations pour l'achat de votre (vos) nouveau(x) moteur(s) YANMAR ! Nous sommes heureux de vous accueillir dans la famille YANMAR ! YANMAR Marine offre des moteurs, des systèmes d'entraînement et des accessoires pour tous types de bateaux, du bateau gouvernemental au bateau de port, bateau de pêche à grande vitesse, etc. Dans le milieu de la navigation, la réputation mondiale de YANMAR Marine est inégalable. Nous concevons nos moteurs en respectant la nature. Cela signifie des moteurs anti-bruit, avec vibrations minimales, plus propres que jamais. Pour profiter de votre moteur YANMAR pendant de nombreuses années, veuillez suivre ces recommandations :

- Consultez et cherchez à comprendre ce Manuel d'utilisation avant de faire fonctionner le moteur afin de vous assurer que vous suivez en toute sécurité les pratiques de fonctionnement et les procédures d'entretien.
- Conservez ce Manuel dans un endroit sûr et facile d'accès.
- Gardez une trace de l'entretien et des réparations dans le chapitre Historique de l'entretien de ce manuel.
- Assurez-vous que ce manuel est transmis aux nouveaux propriétaires.

Ce manuel doit être considéré comme une partie permanente du moteur et demeurer avec lui. Pour que l'entretien, la réparation et les pièces d'origine soient de bonne qualité, veuillez consulter un revendeur agréé YANMAR. Votre revendeur agréé YANMAR est toujours à jour concernant les dernières nouveautés et technologies et peut répondre à toutes vos questions concernant votre moteur YANMAR. Vous pouvez localiser votre revendeur agréé YANMAR le plus proche en visitant le site internet du quartier général de votre YANMAR régional.

YANMAR vous recommande vivement d'enregistrer votre moteur via son système d'inscription en ligne à l'adresse

<https://yanmar.microsoftportals.com/>
ou <https://www.yanmar.com/marine>

Les éléments suivants sont nécessaires afin d'enregistrer les produits YANMAR.

Moteur et Engrenage marin/Entraînement de navigation

Date de la vente

Modèle du moteur

N° de série du moteur

Heures du moteur

Modèle de l'engrenage marin

N° de série de l'engrenage marin

Propriétaire

Prénom

Nom de famille

Adresse

Ville/Village

Pays

Adresse email

Bateau

Modèle

Type de bateau

Application

Type de propulsion

Saisie par

Prénom

Nom de famille

Adresse email

Avantages d'une inscription par internet :

- a) Cela confirme officiellement que vous êtes le propriétaire légal.
- b) Les cas nécessitant la garantie peuvent être traités beaucoup plus facilement.
- c) Si nécessaire, le Réseau YANMAR peut communiquer directement avec vous en tant que propriétaire.
- d) Vous pouvez vous inscrire à la newsletter YANMAR qui vous donnera des informations sur les nouveaux produits YANMAR et les nouvelles fonctions.

Vous pouvez facilement mettre à jour votre inscription si vous vendez votre bateau ou si vous changez d'adresse. Le système d'inscription est disponible 24h/24 et 7j/7.

YANMAR vous conseille d'imprimer votre inscription et de la conserver avec vos autres papiers relatifs au bateau.

3. INSCRIPTION

3-1. Pour enregistrer votre moteur YANMAR

- 1. Visitez <https://yanmar.microsoftcrmportals.com/>
ou <https://www.yanmar.com/marine>
- 2. Cliquez sur "Register & Support" (Inscription et assistance).



- 3. Sur le portail d'enregistrement, il est nécessaire de créer un compte personnel.

Sous l'onglet d'enregistrement du produit, vous pouvez démarrer le processus d'inscription. Il existe deux processus pour le faire.

1. Connectez-vous à votre bateau pré-enregistré.
 - Recherchez votre bateau par le numéro de la coque ou le nom du bateau qui vous est donné par la société de vente.
 - Vérifiez toutes les informations pré-remplies et, si nécessaire, veuillez les mettre à jour.
 - Après confirmation de l'enregistrement, le document d'enregistrement final est téléchargé sur votre compte.
 - Vous pouvez accéder au document d'enregistrement dans les détails du bateau.
2. Créez vous-même l'enregistrement du bateau.
 - Cochez la case « bateau non trouvé » pour accéder au processus d'inscription complet.
 - Effectuez toutes les étapes pour télécharger les données requises et finaliser l'enregistrement.
 - Après confirmation de l'enregistrement, le document d'enregistrement final est téléchargé sur votre compte.
 - Vous pouvez accéder au document d'enregistrement dans les détails du bateau.

3-2. Garantie prolongée de 3 ans

Sous réserve de l'enregistrement de votre moteur dans les 12 mois après la date de livraison à l'acheteur au détail original :

Remarques :

- *Les modèles applicables sont 1GM10, 2YM15, 3YM20, 3YM30E, 3YM30AE, 3JH5E, 4JH4-TE, 4JH4-HTE, 4JH4-HTE1, 4JH5E, 4JH3-DTE, 3JH40, 4JH45, 4JH57, 4JH80 et 4JH110.*
 - *Cette garantie est offerte aux propriétaires de certains moteurs YANMAR qui seront utilisés pour une utilisation privée et personnelle. L'application Light Duty Commercial n'est pas couverte.*
1. L'enregistrement du moteur/bateau doit être complètement terminé et confirmé par le client. Lorsque l'entretien est consigné par le service après-vente agréé Yanmar, la durée d'extension de garantie est effectuée automatiquement par le système après l'expiration de la garantie de deux ans. La garantie sera prolongée d'1 an à chaque fois que l'entretien est effectué jusqu'à ce qu'un maximum de 3 ans de garantie prolongée soit atteint.
 2. La preuve suivante est nécessaire pour prouver l'admissibilité pour une garantie prolongée.
 - Page 18 et 19: "ENREGISTREMENT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE"
 - L'entretien peut aussi être affiché sous forme numérique lorsque le concessionnaire Yanmar agréé l'a enregistré sur le portail client Yanmar.

3-3. Mise à jour/Rechercher une inscription existante

Pour mettre à jour ou consulter votre enregistrement actuel, vous pouvez consulter le Résumé et ouvrir les détails de votre bateau dans l'onglet Détails du bateau.

3-4. Transférer l'inscription

Pour transférer l'enregistrement du moteur/de la transmission à un autre propriétaire, consultez votre distributeur ou revendeur Yanmar agréé.

GARANTIE LIMITÉE

- For other translations of this YANMAR Limited Warranty, please open the enclosed CD-ROM.
- For andre oversættelser af denne begrænsede YANMAR-garanti bedes du åbne den vedlagte CD-ROM.
- Voor andere vertalingen van deze YANMAR Beperkte Garantie, open de bijgesloten CD-ROM.
- Erikielisiä käännöksiä tälle rajoitetulle YANMAR-takuulle löytyy oheiselta CD-ROM-levyltä.
- Pour d'autres traductions de cette garantie limitée YANMAR, veuillez lire le CD-ROM fourni.
- Für weitere Übersetzungen dieser eingeschränkten Garantie von YANMAR öffnen Sie bitte die beigefügte CD-ROM.
- Για άλλες μεταφράσεις αυτής της Περιορισμένης Εγγύησης YANMAR, παρακαλούμε ανοίξτε το εσώκλειστο CD-ROM.
- Per consultare traduzioni in altre lingue di questa Garanzia limitata YANMAR, aprire il CD-ROM in dotazione.
- For andre oversættelser av denne YANMAR begrenset garanti, vennligst åpne den vedlagte CD-ROM-en.
- Para outras traduções desta Garantia Limitada da YANMAR, por favor, abra o CD-ROM incluído.
- Para obtener otras traducciones de esta garantía limitada YANMAR, abra el CD-ROM adjunto.
- För ytterligare översättningar av denna YANMAR begränsade garanti, öppna den medföljande CD-skivan.
- 日本語以外でのヤンマー限定保証に関する情報は、同封の CD-ROM をご覧ください。

4. COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE

YANMAR POWER TECHNOLOGY CO., LTD. ("YANMAR") fournit le manuel de Garantie Limitée afin de vous aider à tirer le maximum du moteur YANMAR, de la transmission marine YANMAR par KANZAKI, de la transmission marine YANMAR SAIL DRIVE et/ou des systèmes de contrôle YANMAR (ci-après le(s) Produit(s) YANMAR Marine") achetés. Veuillez lire attentivement et vous assurer de bien comprendre ce manuel d'installation et le(s) Mode(s) d'emploi applicable(s) avant d'installer ou d'utiliser le(s) produit(s) marins YANMAR. Si vous n'avez pas reçu de manuel d'utilisation, veuillez contacter votre distributeur ou revendeur YANMAR pour lui demander une copie. YANMAR garantit qu'au moment de l'envoi, les nouveaux produits vendus par lui et par les distributeurs autorisés YANMAR Marine, satisfont à toutes les spécifications applicables et seront exempts de tout défaut de matériel et de fabrication pour la durée de la période de garantie limitée. Cette garantie limitée est soumise aux restrictions énoncées plus loin dans ce manuel de garantie.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST FOURNIE EN GUISE ET LIEU DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. YANMAR RENONCE SPÉCIFIQUEMENT À TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE CONFORMITÉ À UN EMPLOI OU À UNE QUALITÉ MARCHANDE SPÉCIFIQUE, DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI. SI CETTE CLAUSE DE NONRESPONSABILITÉ EST INTERDITE PAR LA LOI, LES GARANTIES IMPLICITES SERONT AINSI LIMITÉES À LA DURÉE DE LA COUVERTURE DE LA GARANTIE EXPRESSE.

YANMAR garantit à l'acheteur qu'elle effectuera toutes les réparations ou remplacements nécessaires pour corriger tout défaut de matériel et/ou de fabrication des produits YANMAR Marine couvrant la période de la garantie limitée. Cette garantie limitée vous donne certains droits reconnus par la loi. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient selon l'état, la province ou le pays. Dans le cas où le produit est transféré à un second acheteur au détail pendant la période de garantie, la partie restante de la garantie peut être transférée au deuxième acheteur à condition que YANMAR soit notifié par écrit au moment où le deuxième acheteur prend possession du produit. ("Partie restante" se réfère à la quantité de temps restante jusqu'à l'expiration de la période de garantie. Par exemple, dans le cas d'une garantie de deux ans, si l'acheteur original vend le produit après seulement un an, l'année restante de couverture de la garantie sera transférée au deuxième acheteur au détail. YANMAR doit être notifié en ligne via "Enregistrement du client"). À ce moment-là YANMAR peut, à sa discrétion, requérir une inspection de tout produit YANMAR Marine par un centre de service YANMAR agréé. Si l'un des produits YANMAR Marine ne passe pas cette inspection avec succès, le transfert de cette garantie limitée peut être refusé. Le coût de l'inspection doit être assumé par l'acheteur. Le transfert de la garantie limitée ne prolongera pas la durée de sa couverture. YANMAR renonce spécifiquement à toute garantie expresse ou implicite s'appliquant au deuxième acheteur au détail à l'exception de celle fournie dans la présente, et renonce à toute garantie, expresse ou implicite, pour tout acheteur à venir. YANMAR décline spécifiquement toute garantie expresse ou implicite pour les produits YANMAR qui ne sont pas installés conformément aux directives et aux normes de YANMAR telles que mentionnées dans ses manuels d'installation.

4-1. Restrictions

IMPORTANT :

Afin de valider/obtenir votre garantie limitée YANMAR Marine (que ce soit dans un but récréationnel de commerce occasionnel), vous devez soumettre l'enregistrement de garantie en ligne sur le site Web de YANMAR Marine à

<https://yanmar.microsoftportals.com/>

ou <https://www.yanmar.com/marine>

dans les 30 jours qui suivent l'achat du (des) produit(s) YANMAR Marine.

Cette garantie limitée ne s'applique qu'aux produits YANMAR Marine et aux autres produits fabriqués et vendus par YANMAR ou par ses distributeurs autorisés qui sont installés et suivent les directives de fonctionnement et d'installation YANMAR. YANMAR renonce spécifiquement à toute garantie expresse ou implicite pour tout produit fabriqué par d'autres compagnies. Si une défectuosité déclarée est apparue durant la période de la garantie limitée et si l'enregistrement de la garantie applicable a été reçu par YANMAR, YANMAR peut décider de remplacer ou de réparer tout produit YANMAR Marine à sa discrétion. YANMAR s'engagera à réparer ou à remplacer sans exiger de frais pour les pièces ou la main-d'oeuvre. Le temps de réparation inclut un coût de main d'oeuvre raisonnable pour enlever et réinstaller les produits YANMAR Marine et tous les composants auxiliaires du bateau dans lesquels le moteur YANMAR est installé, si nécessaire, pour effectuer le remplacement ou la réparation sous la garantie.

Il est important de savoir que les moteurs et propulseurs marins diesels sont des pièces d'équipement sophistiquées et complexes qui peuvent être affectées par de nombreuses variables associées à n'importe quelle application, et, à ce titre, vous comprenez et acceptez que toute réparation peut nécessiter des efforts multiples pour arriver à un remède et que ces efforts peuvent prendre un temps considérable.

5. APPLICATIONS RÉCRÉATIVES COUVERTURE DE LA GARANTIE

5-1. Garantie limitée

Cette garantie limitée s'applique aux produits YANMAR Marine vendus par YANMAR et délivrés à l'acheteur au détail initial le ou après le 1er juillet 2004. Cette garantie limitée commence à la date de délivrance par rapport à l'acheteur initial. Dans le cas où le bateau contenant le(s) produit(s) YANMAR Marine est utilisé comme démonstrateur de vente ou qu'il est présenté dans des expositions de bateaux, la garantie limitée commence lorsque le produit YANMAR Marine atteint cent (100) heures d'utilisation. Lorsque vous demandez un service sous la garantie, vous devez fournir la preuve de la date de délivrance du produit. YANMAR acceptera seulement un enregistrement en ligne dûment rempli et signé qui a été rempli dans un délai de trente (30) jours après la délivrance comme preuve de la date de délivrance.

Sauf dispositions contraires dans ce manuel ou autres écrites par YANMAR, la durée de garantie limitée pour les produits YANMAR Marine est de vingt-quatre (24) mois après la date de délivrance à l'acheteur initial.

5-2. Dévier les Périodes de Garantie Limitée

La durée de garantie limitée pour la Transmission en Z YANMAR est de vingt-quatre (24) mois ou 500 heures d'utilisation après la date de délivrance à l'acheteur initial, ce qui arrive avant.

La période de garantie limitée applicable à la 6LF et à la 6LT avec une classification récréative est limitée à 24 mois et 1 000 heures en application récréative.

La période de garantie limitée étendue pour les composants suivants est de soixante (60) mois ou 3000 heures d'utilisation en fonction de ce qui se produit en premier après la date de livraison à l'acheteur d'origine ou comme a été établi ci-dessus, ce qui arrive avant.

Les moteurs 6LF et 6LT ne sont pas concernés par cette couverture.

- Distribution du bloc cylindres
- Distribution de la culasse
- Forgeage du vilebrequin
- Forgeage de l'arbre à cames
- Forgeage de la bielle
- Carter de volant
- Carter d'engrenage de distribution
- Pignons de distribution

D'autres composants du moteur qui sont sujets aux réglementations de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) peuvent avoir d'autres périodes de garantie selon la loi. Veuillez-vous référer à votre manuel d'utilisation pour de plus amples informations.

Cette garantie limitée prolongée est valide pour la même période que la garantie limitée standard. Toute réparation ou remplacement des pièces ou des produits YANMAR Marine sous la garantie limitée sera effectué compte tenue de la garantie limitée originale et la protection de la garantie limitée restante ou la période de quatrevingt-dix (90) jours, ce qui arrive après.

5-3. Couverture “Garantie prolongée de 3 ans”

Garantie YANMAR prolongée de trente-six (36) mois après la fin de vingt-quatre (24) mois de garantie.

Moteurs applicables

- 1GM10, 2YM15, 3YM20, 3YM30E, 3YM30AE, 3JH5E, 4JH4-TE, 4JH4-HTE, 4JH4-HTE1, 4JH5E, 4JH3-DTE
 - Pour le premier acheteur au détail le ou à partir du 1 juillet 2015,
- 3JH40, 4JH45, 4JH57, 4JH80 et 4JH110
 - Pour le premier acheteur au détail le ou à partir du 1 juillet 2013,
- L'entraînement de navigation et l'engrenage marin sont exclus de la “Garantie prolongée de 3 ans”

Conditions

Ces produits YANMAR doivent être inspectés par un concessionnaire autorisé YANMAR dans les 12 mois après la date de livraison à l'acheteur original. Une preuve de cette inspection doit être fournie sous la forme de signatures et des tampons d'un revendeur autorisé YANMAR, comme l'exige le “INSCRIPTION SERVICE ET MAINTENANCE” (page 18). Dans le cas de toute pièce ayant été remplacée, la preuve que des pièces d'origine YANMAR ont été utilisées pour le remplacement devra également être fournie. Comme preuve, YANMAR acceptera seulement le nom de la pièce, ainsi que les détails des travaux entrepris, écrite par un revendeur agréé YANMAR dans la case “Tampon et signature du revendeur”, accompagnée de la signature (ou timbre) du revendeur. Les informations concernant les pièces de rechange doivent également être enregistrées dans le tableau d'entretien périodique, qui est prévu dans le manuel d'utilisation du moteur. Ceci est pour démontrer la conformité avec les procédures de maintenance. YANMAR acceptera seulement un enregistrement en ligne qui a été rempli dans les (365) jours après la date de livraison à l'acheteur original.

Sauf dispositions contraires écrites par YANMAR, la “Garantie prolongée de 3 ans” pour les produits YANMAR Marine est de trente-six (36) mois après l'expiration de la période de garantie limitée. Toute réparation ou remplacement des pièces ou des produits YANMAR Marine mentionné ci-dessus sous cette garantie sera effectué compte tenu de la “Garantie prolongée de 3 ans” et le reste de la période de “Garantie prolongée de 3 ans” de quatre-vingt-dix (90) jours, selon ce qui arrive en dernier. D'autres composants du moteur qui sont sujets aux réglementations de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) peuvent avoir des périodes de garantie qui sont prolongées selon la loi. Veuillez-vous référer à votre manuel d'utilisation pour de plus amples informations.

5-4. Utilisation commerciale

La couverture de la garantie limitée et de la “Garantie prolongée de 3 ans” décrites dans ce paragraphe (par ex: COUVERTURE DE GARANTIE D'APPLICATIONS DE LOISIR) s'applique SEULEMENT aux produits YANMAR Marine achetés par les consommateurs et utilisés seulement à des fins récréatives et n'ayant pas une utilisation commerciale. Pour obtenir plus d'information sur la garantie applicable aux produits YANMAR Marine vendus ou utilisés commercialement en service réduit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce manuel pour toute couverture de garantie applicable.

6. COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITEE DES APPLICATIONS COMMERCIALES DE FAIBLE PUISSANCE

6-1. Définition d'une application commerciale de faible puissance

Tout moteur utilisé à titre lucratif, par des services gouvernementaux ou en location est considéré comme une application non-récréationnelle de navigation et n'est pas couvert par la police de garantie limitée récréationnelle de YANMAR. L'utilisation en location se définit par un bateau utilisé pour un affrètement de loisirs, essentiellement des bateaux à voile, des catamarans à voile et à moteur et des chalutiers. Pour qu'un moteur soit considéré comme une application commerciale de faible puissance, il doit inclure les indications suivantes :

- Le moteur fonctionne à plein régime durant moins de 5 % du nombre total d'heures d'utilisation.
- Le fonctionnement standard se fait à moins de 90 % du régime maximum en trs/min.
- Les révolutions par minute à plein régime, en charge, doivent atteindre les vitesses nominales quelques soient les conditions d'utilisation.
- Le temps de fonctionnement annuel ne doit pas dépasser 1000 heures.
- Le facteur de charge ne doit pas dépasser 35 %.

À moins que YANMAR n'en décide autrement, la période de garantie limitée pour les véhicules commerciaux légers (LDC) s'applique uniquement aux 6LF et 6LT avec une cote commerciale légère. Les autres notations (Loisirs) ne sont pas couvertes par la garantie limitée de YANMAR si elle est appliquée dans les applications LDC.

6-2. Garantie limitée

Cette garantie limitée s'applique aux produits YANMAR Marine vendus par YANMAR et délivrés à l'acheteur au détail initial. Cette garantie limitée commence à la date de délivrance par rapport à l'acheteur initial. Dans le cas où le bateau contenant le(s) produit(s) YANMAR Marine est utilisé comme démonstrateur de vente ou qu'il est présenté dans des expositions de bateaux, la garantie limitée commence lorsque le produit YANMAR Marine atteint cent (100) heures d'utilisation. Lorsque vous demandez un service sous garantie, vous devez fournir la preuve de la date de délivrance du produit. YANMAR n'acceptera qu'une copie papier d'un enregistrement en ligne qui a été rempli dans les (30) jours de la livraison comme preuve de la date de livraison.

Sauf mentions contraires fournies dans ce manuel ou autre par écrit par YANMAR, la durée de la garantie limitée des applications commerciales de faible puissance (LDC en anglais) des produits YANMAR marine est d'un an ou mille (1000) heures, selon la première éventualité. Des exceptions sont faites pour les modèles de moteurs mentionnés ci-dessous (référez-vous au tableau ci-dessous) :

Modèles de moteur	Période de garantie	
	Utilisation en location	Utilisation LDC non locative
GM/YM	24 mois ou 1 000 heures	12 mois ou 1 000 heures
JH	24 mois ou 1 000 heures	12 mois ou 1 000 heures
LH	12 mois ou 1 000 heures	12 mois ou 1 000 heures
LP	12 mois ou 1 000 heures	12 mois ou 1 000 heures
LY	12 mois ou 1 000 heures	12 mois ou 1 000 heures
LV	12 mois ou 1 000 heures	12 mois ou 1 000 heures
LF	12 mois ou 1 000 heures	12 mois ou 1 000 heures
LT	12 mois ou 1 000 heures	12 mois ou 1 000 heures

Modèles de Transmission en Z	Période de garantie	
	Utilisation en location	Utilisation LDC non locative
ZT	12 mois ou 500 heures	12 mois ou 500 heures

* Doivent satisfaire les conditions commerciales EPA (Agence pour la Protection de l'Environnement), le cas échéant. Les modèles applicables sont 2YM15, 3YM20, 3YM30AE, 3JH40, 4JH45, 4JH57, 4JH80, 4JH110, 8LV320(Z)C, 8LV350(Z)C, 6LY400, 6LY440, 6LF485 et 6LF530.

Remarque : La période de garantie est limitée aux heures ou à la durée qui a lieu en premier.

Toute réparation ou remplacement des pièces ou des produits YANMAR Marine sous la garantie sera effectué compte tenu de la garantie limitée originale et la protection de la garantie limitée restante ou la période de quatre-vingt-dix (90) jours, selon ce qui arrive en dernier. D'autres composants du moteur YANMAR qui sont sujets aux réglementations de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) peuvent avoir d'autres périodes de garantie selon la loi. Veuillez vous référer à votre manuel d'utilisation pour de plus amples informations.

7. PROCÉDURES DE GARANTIE POUR LE LOISIR ET GARANTIES DE COMMERCE OCCASIONNEL

Si vous pensez que le produit YANMAR Marine que vous avez acheté ne fonctionne pas conformément aux spécifications applicables ou si son matériel ou sa fabrication est défectueux, vous devez contacter un distributeur ou un revendeur autorisé YANMAR dans les trente (30) jours après avoir découvert le problème. Votre distributeur ou revendeur autorisé YANMAR vous donnera le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du service après vente ou vous pouvez faire inspecter et/ou réparer votre (vos) produit(s) YANMAR Marine. Vous devez transporter vous-même votre (vos) produit(s) YANMAR Marine au service après vente désigné. Toutefois, votre distributeur ou revendeur autorisé YANMAR peut s'occuper des arrangements nécessaires pour une inspection et/ou une réparation sur site, à la seule discrétion de YANMAR. Afin de trouver le distributeur YANMAR le plus proche de vous ou un service après vente autorisé, visitez leur page d'accueil ou contactez un siège régional YANMAR (voir page 17 de ce manuel).

Les articles non conformes ou défectueux doivent être inspectés par YANMAR ou par un distributeur ou un revendeur autorisé YANMAR et, si demandé, retournés au siège régional YANMAR Marine dans votre zone. N'importe quel article remplacé sous cette garantie devient la propriété de YANMAR.

Les dispositions précédentes sont l'obligation unique de YANMAR envers vous et constituent votre seul recours pour une violation de la garantie. Un manquement à suivre toutes les procédures pour la soumission d'une réclamation au titre de la garantie annulera toute réclamation pour tout dommage ou toute autre exonération. En aucun cas, YANMAR, tout autre distributeur ou revendeur autorisé YANMAR ne sera tenu responsable pour tout dommage consécutif, indirect ou particulier, de tels dommages comprenant, sans restriction, la perte de profits, les frais de halage, la mise à l'eau, le remorquage, l'entreposage, les frais de carénage, la couverture de l'assurance, les paiements de prêt, les frais de transports, les frais téléphoniques et les déplacements. Les restrictions de cette garantie limitée s'appliquent indépendamment si vos réclamations sont basées sur l'inexécution du contrat, un délit (incluant une négligence ou une responsabilité objective) ou sur toute autre théorie. Toute action entreprise en vertu de la présente devra être traitée dans un délai d'un (1) an après que la cause d'action ait été acquise ou elle sera non avenue. Certains états ou pays ne permettent pas certaines restrictions sur les garanties ou pour violation de garantie. Les restrictions émises dans ce paragraphe ne peuvent pas s'appliquer dans la mesure où elles sont interdites par la loi.

7-1. Responsabilité de l'acheteur

L'acheteur doit faire ce qui suit pour solliciter la couverture de la garantie limitée : (couverture de garantie des applications de loisir) et (couverture de garantie limitée des applications de commerce occasionnel)

- Réaliser et payer toutes les opérations régulières de maintenance conformément au calendrier spécifié dans le manuel d'utilisation applicable ; et
- Conserver les enregistrements de toutes les opérations d'entretien et de maintenance effectuées sur les produits YANMAR Marine.

7-2. Articles exclus de la garantie pour la garantie limitée des applications de loisir et la garantie limitée des applications de commerce occasionnel

En complément des autres conditions et restrictions définies dans la garantie limitée pour les applications de loisir et les applications de commerce occasionnel, les articles suivants sont spécifiquement exclus de toute couverture de la garantie limitée :

- L'usure normale ;
- Coûts associés au matériel non durable ;
- Dommages causés par la rouille ou la corrosion
- Panne causée par l'utilisation de pièces de rechange non-authentiques
- Tout produit, accessoire ou pièce YANMAR Marine qui a été, selon la seule opinion de YANMAR
 - sujet à une négligence
 - une mauvaise utilisation
 - un accident
 - une mauvaise installation
 - stockage long ou inapproprié résultant des systèmes à carburant bouchés, tuyaux, turbines ou joint fissuré ou séché ainsi que d'autres composants à base de caoutchouc. Corrosion dans les contacts électriques et / ou les connecteurs.
 - infiltration d'eau dans le système d'échappement
 - un mauvais entretien
 - une course ou engagé dans un concours de vitesse ou d'endurance
 - qui a subi l'utilisation de fixations non approuvées ou de pièces non originales
 - submersion ou exposition déraisonnable à l'environnement, tel que l'exposition à une humidité élevée, de la pluie ou de l'eau de mer, ou des conditions résultants dans le gel de l'eau de refroidissement
 - un service après vente non autorisé ;
- Pièces et coût de la réparation d'une défaillance due à une mauvaise manipulation et entretien tel que décrit dans le manuel YANMAR.
- Pièces et coût de la réparation de la panne en raison du retard du propriétaire à rendre le moteur disponible après la découverte d'un problème potentiel du produit.
- Pièces et coût de la réparation de la panne en raison de modifications apportées à des logiciels ou des paramètres incorrects.
- Pièces et coût de la réparation de la panne à la suite de l'échouage.
- Pièces et coût de la réparation de la panne en raison de mauvaise correspondance de l'hélice.
- Pièces et coût de la réparation de la panne due à des erreurs de diagnostic ou procédure de réparation incorrecte.

- Coût de transport du produit, pièce ou vaisseau YANMAR Marine, dans lequel ledit produit(s) YANMAR Marine est installé, à partir du ou vers le service après vente désigné par YANMAR pour les réparations sous garantie ;
- Coût des réparations en dehors des heures de travail.
- Conséquence de toute modification ou altération d'un produit YANMAR Marine ou d'une pièce pour laquelle le numéro de série a été retiré, altéré ou faussé d'une quelconque façon ;
- Conséquence de toute modification ou altération, ou manipulation d'une pièce du moteur YANMAR identifiée par l'énoncé de garantie de l'EPA situé à l'intérieur du manuel de l'utilisateur du moteur YANMAR ;
- Conséquence de toute modification ou altération de tout produit, accessoire ou pièce YANMAR Marine, dont l'horomètre ou le sceau d'un horomètre a été enlevé, ou qui a été altéré ou faussé d'une quelconque façon ; et
- Conséquence de toute modification, altération ou enlèvement de, ou altération de l'ajustage du régime réglé de la pompe d'injection de carburant, ajustages des limites de carburant et/ou les sceaux de la pompe d'injection de carburant.

7-3. Éléments exclus de la garantie pour la couverture de "Garantie prolongée de 3 ans" pour les applications de loisir

En complément des autres conditions et restrictions définies dans la "Garantie prolongée de 3 ans", les articles suivants sont spécifiquement exclus de toute couverture de cette "Garantie prolongée de 3 ans".

- Les moteurs utilisés dans les bateaux utilisés pour les activités de production de revenu ou de recettes telles que la location, l'affrètement ou à des fins de commerce occasionnel comme le transport de passagers ou le transport de marchandises, ne seront PAS couverts par cette garantie prolongée.
- L'usure normale ;
- Coûts associés au matériel non durable ;
- Dommages causés par la rouille ou la corrosion
- Panne causée par l'utilisation de pièces de rechange non-authentiques
- Tout produit, accessoire ou pièce YANMAR Marine qui a été, selon la seule opinion de YANMAR
 - sujet à une négligence
 - une mauvaise utilisation
 - un accident
 - une mauvaise installation
 - stockage long ou inapproprié résultant des systèmes à carburant bouchés, tuyaux, turbines ou joint fissuré ou séché ainsi que d'autres composants à base de caoutchouc. Corrosion dans les contacts électriques et / ou les connecteurs.
 - infiltration d'eau dans le système d'échappement
 - un mauvais entretien
 - une course ou engagé dans un concours de vitesse ou d'endurance
 - qui a subi l'utilisation de fixations non approuvées ou de pièces non originales
 - submersion ou exposition déraisonnable à l'environnement, tel que l'exposition à une humidité élevée, de la pluie ou de l'eau de mer, ou des conditions résultants dans le gel de l'eau de refroidissement
 - un service après vente non autorisé ;

- Les pièces suivantes ne sont pas couvertes en vertu de la "Garantie prolongée de 3 ans"
 - Courroie trapézoïdale, support en caoutchouc, coude de mélange, joints, éléments filtrants, tuyaux en caoutchouc, joints d'étanchéité, fusibles électriques, anodes, démarreur, alternateur, tableau de bord, VC10 et VC20
- Pièces et coût de la réparation d'une défaillance due à une mauvaise manipulation et entretien tel que décrit dans le manuel YANMAR.
- Pièces et coût de la réparation de la panne en raison du retard du propriétaire à rendre le moteur disponible après la découverte d'un problème potentiel du produit.
- Pièces et coût de la réparation de la panne en raison de modifications apportées à des logiciels ou des paramètres incorrects.
- Pièces et coût de la réparation de la panne à la suite de l'échouage.
- Pièces et coût de la réparation de la panne en raison de mauvaise correspondance de l'hélice.
- Pièces et coût de la réparation de la panne due à des erreurs de diagnostic ou procédure de réparation incorrecte.
- Coût de transport du produit, pièce ou vaisseau YANMAR Marine, dans lequel ledit produit(s) YANMAR Marine est installé, à partir du ou vers le service après vente désigné par YANMAR pour les réparations sous garantie ;
- Coût de transport incluant les frains de main d'œuvre pour le technicien pour son déplacement sur le lieu du bateau (ou lieux désignés).
- Coût des réparations en dehors des heures de travail.
- Conséquence de toute modification ou altération d'un produit YANMAR Marine ou d'une pièce pour laquelle le numéro de série a été retiré, altéré ou faussé d'une quelconque façon ;
- Conséquence de toute modification ou altération, ou manipulation d'une pièce du moteur YANMAR identifiée par l'énoncé de garantie de l'EPA situé à l'intérieur du manuel de l'utilisateur du moteur YANMAR ;
- Conséquence de toute modification ou altération de tout produit, accessoire ou pièce YANMAR Marine, dont l'horomètre ou le sceau d'un horomètre a été enlevé, ou qui a été altéré ou faussé d'une quelconque façon ; et
- Conséquence de toute modification, altération ou enlèvement de, ou altération de l'ajustage du régime réglé de la pompe d'injection de carburant, ajustages des limites de carburant et/ou les sceaux de la pompe d'injection de carburant.

7-4. Divers

Sauf tel que modifié par écrit signé par les parties, cette garantie limitée et, si applicable, la couverture de garantie prolongée de 3 ans, est et restera l'accord complet et exclusif entre les parties relativement aux garanties, remplaçant tous les accord précédents, écrits ou oraux, et toutes les autres communications entre les parties quant aux garanties.

AUCUNE PERSONNE NI ENTITÉ N'EST AUTORISÉE À OCTROYER TOUTE AUTRE GARANTIE OU À ASSUMER TOUTE AUTRE OBLIGATION AU NOM DE YANMAR, QUE CE SOIT À L'ORAL OU À L'ÉCRIT.

Ni les fabricants de l'équipement original, les constructeurs de bateaux, les installateurs de produits YANMAR Marine, les distributeurs de produits ou d'équipement YANMAR Marine, ni toute autre personne ou entité n'a l'autorisation de représenter ou de faire toute promesse au nom de YANMAR ou de modifier les clauses et restrictions de cette garantie limitée d'aucune façon.

8. RÉSEAU MONDIAL YANMAR

YANMAR dispose du plus grand réseau de vente et de soutien dans le secteur maritime. Avec plus de 2 000 distributeurs et revendeurs agréés YANMAR basés dans plus de 130 pays, nous sommes en mesure d'offrir un service et des pièces de rechange de qualité dans le monde entier. Pour trouver le revendeur ou le distributeur le plus proche de chez vous, veuillez consulter notre localisateur de revendeurs en ligne à l'adresse :

<https://www.yanmar.com/marine/network/>

Bureau mondial

YANMAR MARINE INTERNATIONAL B.V.
Brugplein 11, 1332 BS Almere-de Vaart, Netherlands
Téléphone : +31-36-5493534
Fax : +31-36-5493219
<https://www.yanmar.com/marine>
Email d'assistance : Email CRM

Bureaux régionaux

Amérique

YANMAR MARINE INTERNATIONAL
AMRICAS DIVISION
5400 118th Avenue N., Clearwater, FL 33760,
USA
Téléphone : +1-727-803-6565
Fax : +1-727-527-7013
<https://www.yanmar.com/marine>

Asie, Moyen-Orient et Océanie

YANMAR ASIA (SINGAPORE)
CORPORATION PTE. LTD. (YASC)
4 Tuas Lane, Singapore 638613
Téléphone : +65-6861-3855
Fax : +65-6862-5189
<https://www.yanmar.com/sg/>

Chine

YANMAR ENGINE (SHANGHAI) CO., LTD.
Room 1101-1106, No.757 Mengzi Road,
Huangpu District, Shanghai 200023 PRC
Téléphone : +86-21-2312-0638
Fax : +86-21-6880-8090
<https://www.yanmar.com/cn/>

Japon

YANMAR MARINE INTERNATIONAL ASIA
CO., LTD.
1-32, Chayamachi, Kita-ku, Osaka 530-0013,
Japan
Téléphone : +81-6-7634-7815
Fax: +81-6-7634-7816
<https://www.yanmar.com/marine>

9. INSCRIPTION SERVICE ET MAINTENANCE

En ce qui concerne la “Garantie prolongée de 3 ans” pour 1GM10, 2YM15, 3YM20, 3YM30E, 3YM30AE, 3JH5E, 4JH5E, 4JH4-TE, 4JH4-HTE, 4JH4-HTE1, 4JH3-DTE, 3JH40, 4JH45, 4JH57, 4JH80 et 4JH110, la signature et le tampon d’un revendeur agréé YANMAR est nécessaire dans les sections “VÉRIFICATION DE PRÉ-LIVRAISON”, “Entretien 50 heures” et “Entretien d’un an”.

Dans le cas de toute pièce ayant été remplacée, la preuve que des pièces d’origine YANMAR ont été utilisées pour le remplacement devra également être fournie. Comme preuve, YANMAR acceptera seulement le nom de la pièce, ainsi que les détails des travaux entrepris, écrite par un revendeur agréé YANMAR dans la case “Tampon et signature du revendeur”, accompagnée de la signature (ou timbre) du revendeur.

Les informations concernant les pièces de rechange doivent également être enregistrées dans le tableau d’entretien périodique, qui est prévu dans le manuel d’utilisation du moteur. Ceci est pour démontrer la conformité avec les procédures de maintenance.

Demandez à votre revendeur YANMAR agréé d’enregistrer la maintenance dans le portail d’assistance maritime de YANMAR. Vous recevrez un certificat de maintenance YANMAR via votre compte YANMAR (si vous êtes enregistré).

De la même manière, les moteurs YANMAR nécessitent une inspection annuelle par un concessionnaire agréé YANMAR pour chaque année subséquente après l’achèvement de l’“Entretien d’un an”.

VERIFIEZ AVANT LA LIVRAISON	
<input type="checkbox"/> Niveaux d’huile et de liquide de refroidissement	Date de livraison : _____
<input type="checkbox"/> Vérification fuite	Heures de fonctionnement : _____
<input type="checkbox"/> Correspondance hélice	Cachet et signature du revendeur Nom du technicien :
<input type="checkbox"/> Vérification alarmes	
<input type="checkbox"/> Vérification du câblage	
<input type="checkbox"/> Vérification du chargement de la batterie	
<input type="checkbox"/> Conditions générales	
REMARQUES :	

Entretien 50 heures	
Date de livraison : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
<input type="checkbox"/> Filtre à carburant	Nom du technicien :
<input type="checkbox"/> Filtre à huile de moteur	
<input type="checkbox"/> Voir la vérification de la roue de pompe à eau	
<input type="checkbox"/> Inspection	
<input type="checkbox"/> Autres	
REMARQUES :	

1 ans Entretien	
Date de livraison : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service : <input type="checkbox"/> Filtre à carburant <input type="checkbox"/> Filtre à huile de moteur <input type="checkbox"/> Voir la vérification de la roue de pompe à eau <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Autres	Cachet et signature du revendeur Nom du technicien :
REMARQUES :	

2 ans Entretien	
Date de livraison : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service : <input type="checkbox"/> Filtre à carburant <input type="checkbox"/> Filtre à huile de moteur <input type="checkbox"/> Voir la vérification de la roue de pompe à eau <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Autres	Cachet et signature du revendeur Nom du technicien :
REMARQUES :	

3 ans Entretien	
Date de livraison : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service : <input type="checkbox"/> Filtre à carburant <input type="checkbox"/> Filtre à huile de moteur <input type="checkbox"/> Voir la vérification de la roue de pompe à eau <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Autres	Cachet et signature du revendeur Nom du technicien :
REMARQUES :	

4 ans Entretien	
Date de livraison : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service : <input type="checkbox"/> Filtre à carburant <input type="checkbox"/> Filtre à huile de moteur <input type="checkbox"/> Voir la vérification de la roue de pompe à eau <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Autres	Cachet et signature du revendeur Nom du technicien :
REMARQUES :	

5 ans Entretien	
Date de livraison : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service : <input type="checkbox"/> Filtre à carburant <input type="checkbox"/> Filtre à huile de moteur <input type="checkbox"/> Voir la vérification de la roue de pompe à eau <input type="checkbox"/> Inspection <input type="checkbox"/> Autres	Cachet et signature du revendeur Nom du technicien :
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

Dossier de service et d'entretien	
Date du service/réparation : _____	
Heures de fonctionnement : _____	
Description du type de service :	Cachet et signature du revendeur
Nom du technicien :	
REMARQUES :	

YANMAR POWER TECHNOLOGY CO., LTD.

■ Yanmar Marine International B.V.

Brugplein 11, 1332 BS Almere-de Vaart, Netherlands
Phone: +31-36-5493534 Fax: +31-36-5493219
<https://www.yanmar.com/marine>

■ Yanmar Marine International Asia Co., Ltd.

1-32, Chayamachi, Kita-ku, Osaka 530-0013, Japan
Phone: +81-6-7634-7815 Fax: +81-6-7634-7816
<https://www.yanmar.com/marine>

Overseas Office

■ Yanmar Asia (Singapore) Corporation Pte. Ltd. (YASC)

4 Tuas Lane, Singapore 638613
Phone: +65-6861-3855 Fax: +65-6862-5189
<https://www.yanmar.com/sg/>

■ YANMAR Marine International Americas Division

5400 118th Avenue N., Clearwater, FL 33760, USA
Phone: +1-727-803-6565 Fax: +1-727-527-7013
<https://www.yanmar.com/marine>

■ Yanmar Engine (Shanghai) Co., Ltd.

Room 1101-1106, No.757 Mengzi Road,
Huangpu District, Shanghai 200023 PRC
Phone: +86-21-2312-0638 Fax: +86-21-6880-8090
<https://www.yanmar.com/cn/>

As of August 1st, 2020

LIMITED WARRANTY HANDBOOK

MARINE PRODUCTS
(Recreational Applications and Light Duty Commercial Applications)

1st edition: January 2012
5th edition: July 2015
6th edition: November 2017
7th edition: June 2020
8th edition: October 2020

Issued by: YANMAR POWER TECHNOLOGY CO., LTD.

Edited by: YANMAR GLOBAL CS CO., LTD.

YANMAR

YANMAR POWER TECHNOLOGY CO., LTD.

<https://www.yanmar.com>

QJMP-E-FR0037
Oct.2020